



COLLOQUE ASSOCIATIF

Pour bien mesurer ses responsabilités

Le service municipal de la Vie associative organise le 2^e Colloque de la Vie associative sur « *La responsabilité civile et pénale de l'association et du dirigeant* » jeudi 8 avril à 20h au Moulin Fidel. Cette question, déterminante pour la pérennité des associations, sera abordée par Gérard Laville, responsable du Centre d'Information pour la Vie Associative (CIVA). Christian Morisset, responsable des Associations au Crédit Mutuel Ile-de-France, présentera le site « *Associathèque* » (www.associatheque.fr). Ce portail recense de précieuses informations pour toutes les personnes qui souhaitent créer leur association, maîtriser son fonctionnement, organiser des manifestations, s'informer sur



« *La responsabilité civile et pénale de l'association et du dirigeant* » au cœur de la soirée.

la responsabilité des associations... Que vous soyez déjà impliqué dans une association ou que vous envisagiez de l'être, des données clés vous seront communiquées au cours de cette soirée. Corinne Duguer, maire-adjoint délégué à la Vie associative, sera bien entendu

présente pour répondre à vos questions. Ouvert à tous, ce colloque sera suivi d'un cocktail. ● **Colloque de la Vie associative : jeudi 8 avril à 20h au Moulin Fidel (64 rue du Moulin Fidel). Entré libre. Renseignements auprès du service de la Vie associative : 01 46 01 44 59.**